

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 30 mars 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois **le 30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

30 mars 2023

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°17.2023

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Objet de la délibération :

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

**Médecine préventive
Avenant n° 1 à la convention
de partenariat avec
l'Association d'Aide aux
Victimes de Loir-et-Cher -
France Victimes (FV 41)**

Gilles DUPIN, Comptable Public - Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Alain GOUTX, Vice-Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration la délibération n° 06.2019 du 23 janvier 2019 approuvant la mise en place d'une convention de partenariat avec l'Association d'Aide aux Victimes de Loir-et-Cher (AV 41), à compter du 1^{er} février 2019.

Il informe les membres du Conseil d'Administration qu'au regard, d'une part, des actions conduites jusqu'à ce jour et, d'autre part, des actions futures qui seront confiées à l'Association France Victimes 41 (FV 41), il y a lieu de réviser la convention initialement conclue entre les deux parties.

En effet, suite à la parution du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique initié par la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019, les Centres de Gestion se voient confier une nouvelle mission obligatoire à adhésion facultative des collectivités et des établissements publics affiliés et non affiliés qui en feraient la demande.

Dans le cadre d'une demande d'une collectivité et d'un établissement public affilié et non affilié qui manifesterait son intention de confier cette mission au Centre de Gestion de Loir-et-Cher (CDG 41), le Président, propose que, pour des raisons liées à la confidentialité des données recueillies et à la neutralité vis-à-vis des victimes et des auteurs des actes, cette prestation soit externalisée auprès de l'Association France Victimes 41 (FV 41).

Pour ce faire, le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la signature d'un avenant à la convention de partenariat initiale signée entre l'Association France Victimes (FV 41) et le Centre de Gestion de Loir-et-Cher (CDG 41).

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

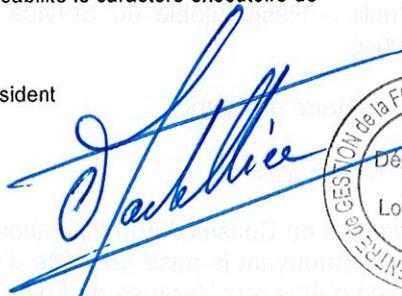
- d'approuver la mise en place de l'avenant à la convention de partenariat initiale signée entre l'Association France Victimes 41 (FV 41) et le Centre de Gestion de Loir-et-Cher (CDG 41),
- d'approuver les termes de l'avenant,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 05/04/2023

Exécutoire le : 05/04/2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président




Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 30 mars 2023

Le Président




Eric MARTELLIERE